

Le Tribunal fédéral juge qu'une affiche de l'UDC offense la dignité humaine



Le Tribunal fédéral condamne des cadres de l'UDC pour une affiche 19h30 / 1 min. / le 13 avril 2017

Le Tribunal fédéral (TF) a confirmé jeudi le jugement de la justice bernoise à l'encontre des cadres de l'UDC condamnés. L'affiche de 2011 visant la communauté kosovare offense la dignité humaine, selon Mon Repos.

La justice bernoise avait jugé discriminatoire en mars 2016 un encart publicitaire UDC de 2011 qui thématissait l'agression d'un Suisse par des Kosovars, destiné à soutenir l'initiative de l'UDC contre l'"immigration de masse".

Les auteurs, le secrétaire général Martin Baltisser et sa suppléante Silvia Bär, avaient été condamnés à 45 jours-amendes avec sursis. Les juges avaient invoqué la norme pénale contre la discrimination raciale. Les auteurs de la publication ont fait recours auprès du Tribunal fédéral.

Versions française et italienne moins problématiques

La publication était intitulée "Kosovaren schlitzen Schweizer auf!" - que l'on peut traduire par "des Kosovars poignardent des Suisses!" ou "les Kosovars poignardent les Suisses!". Le Tribunal bernois avait estimé que l'affiche mettait tous les ressortissants du Kosovo "dans le même sac".

Les versions française ("Des Kosovars poignardent un Suisse!") et italienne ("Dei Kosovari pugnalano uno Svizzero!") avaient été jugées moins problématiques.

<https://www.rts.ch/info/suisse/8541282-le-tribunal-federal-juge-qu-une-affiche-de-l-udc-offense-la-dignite-humaine.html>